



Vers une stratégie nationale des moyens de paiement

A l'issue de travaux réalisés par les professionnels du secteur, les Assises des moyens de paiement, organisées sous l'égide du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) et introduites par Michel Sapin, se sont déroulées le 2 juin 2015 à Bercy. Au programme : une modernisation des moyens de paiement reposant sur quatre axes à savoir (1) l'acceptation plus large de la carte bancaire, notamment pour les petits montants, (2) la simplification de l'utilisation des moyens de paiement pour les consommateurs et les entreprises avec le déploiement d'alternatives au chèque, (3) la poursuite du développement du paiement sans contact et (4) le renforcement de la sécurité des moyens de paiement. Ces Assises constituent une étape décisive de la concertation lancée pour construire une stratégie nationale globale des moyens de paiement, domaine qui touche de près la vie quotidienne des français et des entreprises. C'est aussi un secteur économique important puisque cette filière emploie environ 90 000 personnes en France et représente 6 à 7 milliards d'euros de valeur ajoutée. C'est enfin un secteur en mutation où l'innovation est constante, notamment pour répondre aux standards requis en termes de sécurité des consommateurs et de lutte contre la fraude. Sur la base des travaux des Assises du 2 juin, une stratégie nationale des moyens de paiement sera élaborée d'ici l'automne, avec un calendrier d'action à court et moyen terme. L'objectif est de répondre aux besoins des utilisateurs (consommateurs et entreprises) et de développer la compétitivité et l'innovation du secteur bancaire et de la filière industrielle des paiements. Le Ministre a annoncé que le travail de concertation se poursuivrait et que les axes identifiés seraient mis en œuvre à travers un comité de pilotage et de concertation, le comité des paiements, qui rassemblerait toutes les parties prenantes et prendrait le relais du comité national SEPA qui a fait la preuve de son efficacité. En parallèle, l'Observatoire des cartes de paiement, présidé par le Gouverneur de la Banque de France et qui assure notamment le suivi des mesures de sécurisation entreprises par les banques et les commerçants et établit des statistiques de fraude, suivra à l'avenir l'ensemble des moyens de paiement scripturaux.

Communication sur les Assises des paiements : <http://www.economie.gouv.fr/assises-des-moyens-paiement-2-juin>

Rapport du CCSF sur les travaux préparatoires : <https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/telechar/pdf/Assises-moyens-paiement-synthese-propositions-resultant-travaux-preparatoires-2015.pdf>

Communiqué FBF : <http://www.fbf.fr/fr/files/9X4HFM/Communique-FBF-Assises-des-moyens-paiement-02062015.pdf>

Diaporama : « les moyens de paiement en France, une filière d'excellence : <http://www.fbf.fr/fr/files/9X4J5D/Moyens-de-paiement-chiffres-cles-et-innovation.pdf>

Chiffres clés sur les moyens de paiement en France : <http://www.fbf.fr/fr/files/87BCNH/Chiffres-cles-mdp-France-22012015.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 juin 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle : « En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les programmes d'achats d'actifs se déroulent de manière satisfaisante. Comme nous l'avons expliqué à diverses reprises, nos achats d'actifs, à hauteur de 60 milliards d'euros par mois, devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme. En procédant à son évaluation, le Conseil des gouverneurs suivra sa stratégie de politique monétaire et se focalisera sur les tendances en matière d'inflation, abstraction faite des fluctuations, dans un sens ou dans l'autre, concernant les mesures d'inflation, pour autant qu'elles soient considérées comme transitoires et comme n'influant pas sur les perspectives de stabilité des prix à moyen terme. Nos mesures de politique monétaire ont contribué à un assouplissement généralisé des conditions financières, à une remontée des anticipations d'inflation et à des conditions d'emprunt plus favorables pour les entreprises et les ménages. Les effets de ces mesures se font sentir sur l'économie et contribuent à la croissance économique, à la réduction de la sous-utilisation des capacités de production et à une expansion de la monnaie et du crédit. La mise en œuvre intégrale de nos mesures de politique monétaire apportera le soutien nécessaire à l'activité économique dans la zone euro, ramènera durablement les taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme et renforcera l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Banque de France

Prévisions macroéconomiques pluriannuelles

A partir du 4 juin 2015 la Banque de France diffuse deux fois par an des prévisions macroéconomiques portant sur l'année en cours et sur les deux années suivantes. Selon les projections macroéconomiques pour la France effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, après trois années de croissance atone, le PIB croîtrait en moyenne annuelle de 1,2 % en 2015 puis de 1,8 % en 2016 et 1,9 % en 2017. https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/previsions-economiques-juin-2015.pdf

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-538 du 15 mai 2015 relatif au compte sur livret d'épargne populaire :

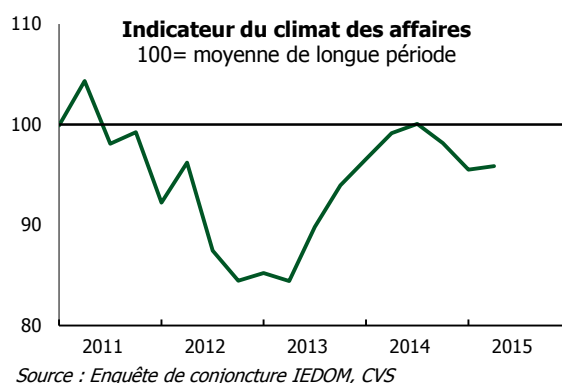
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030595864&dateTexte=&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Climat d'attentisme dans les affaires

Au premier trimestre 2015, l'indicateur du climat des affaires se stabilise, en deçà de sa moyenne de longue période mais loin de ses points les plus bas. Après un bilan 2014 favorable, la première partie de l'année 2015 s'avère plus contrastée, marquée par un manque de visibilité et la recherche de nouveaux leviers de croissance. Le regain de vigueur de la consommation des ménages montre des signes de tassement malgré la faiblesse de l'inflation. De leur côté, les travaux de la NRL continuent d'apporter un soutien notable à l'activité, mais ces effets stimulateurs s'amoinrent. Dans ce contexte, le marché du travail demeure fragile.

Les « tendances conjoncturelles » au 1^{er} trimestre 2015 sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).



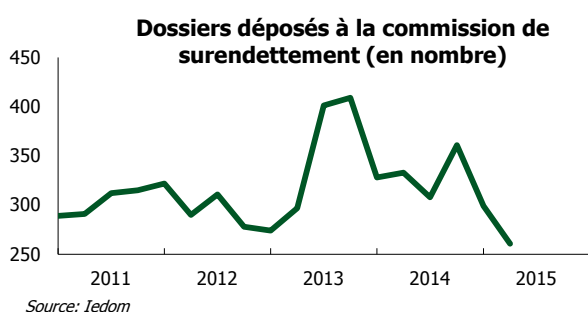
Evolutions contrastées des taux moyens des crédits aux entreprises en octobre 2014

Entre juillet et octobre 2014, les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises ont de nouveau connu des évolutions contrastées. Les conditions débitrices à court terme des banques s'inscrivent en baisse sur le trimestre pour les découverts, l'escompte et les autres crédits à court terme. Inversement, le coût des crédits à moyen et long termes progresse sensiblement sur la période.

Une partie de l'écart significatif avec les taux appliqués en France métropolitaine s'explique par des effets de structure, notamment pour les découverts et pour l'escompte, avec respectivement +326 points de base d'écart et +156. Le tissu d'entreprise à La Réunion est en effet composé majoritairement de TPE et PME indépendantes, qui ne bénéficient pas des mêmes conditions d'accès au crédit que les grandes entreprises.

L'Info Financière « Coût du crédit aux entreprises à La Réunion » est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

Baisse sensible du nombre de dossiers de surendettement au premier trimestre 2015



Le nombre de dossiers déposés devant la commission de surendettement continue de baisser fortement au premier trimestre 2015 : -12,7 %, après -17,2 % le trimestre précédent.

Parmi les autres indicateurs de vulnérabilité, le nombre de retraits de cartes bancaires diminue également de 5,5 %. Inversement, le nombre d'incidents de paiement par chèques et celui de personnes physiques en interdiction bancaire augmentent respectivement de 0,8 % et 1,6 %.

BRÈVES ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Mai 2015	130,2	+0,4 %	-0,2 %
	IPC France entière		128,6	+0,2 %	+0,3 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Avril 2015	26 087	-1,7 %	-2,9 %
	Cumul (milliers d'euros)		97 247	-	+3,2 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	Mars 2015	308,9	+10,6 %	+2,6 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Mars	1 065,6	-	-0,9 %
	Exportations (millions d'euros)	Mars 2015	29,2	+32,1 %	-7,6 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Mars	63,6	-	-12,4 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Avril 2015	135 040	-0,1 %	+0,7 %

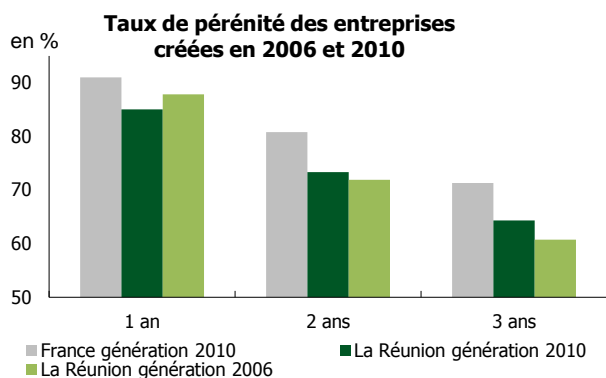
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Mars 2015	156 407	+34,1 %	-2,6 %
	Cumul	cumul Mars	495 676	-	+3,4 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	1 ^{er} trimestre 2015	228 500	-19,6 %	+3,3 %
	Cumul	cumul Mars	228 500	-	+3,3 %
Construction (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	Mars 2015	3 804	-	+1,3 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Mars 2015	66,5	-	+37,0 %
	Effectifs salariés du BTP	Avril 2015	16 060	+0,3 %	+0,4 %

Reconduction de l'octroi de mer sur la période 2015-2020

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relative à l'octroi de mer, qui transpose en droit interne la décision de décembre 2014 du Conseil de l'Union Européenne. Le régime d'octroi de mer sera ainsi reconduit à compter du 1^{er} juillet 2015 avec quelques améliorations. Jusqu'à présent, toutes les entreprises devaient effectuer leur déclaration d'octroi de mer dès le premier euro de chiffre d'affaires (CA). Désormais, les entreprises dont le CA se situe en-dessous de 300 000 euros seront exemptées de déclaration. Par contre, les entreprises réunionnaises de production qui dépassent les 300 000 euros de CA, devront s'acquitter d'une taxe de 17,5 % (contre un seuil de 550 000 euros auparavant). Les possibilités d'exonération sont étendues à certaines activités économiques comme la recherche, l'enseignement ou le tourisme. Enfin, la liste des produits concernés par cette taxe sera révisée tous les ans, pour faciliter leur adaptation aux évolutions des réalités productives. Les différentiels de taxation autorisés par territoire contribueront à compenser les handicaps de compétitivité dont souffrent les régions ultrapériphériques. Par comparaison avec le précédent régime, ce sont près de 20 % de produits en plus qui bénéficieront d'un différentiel de taxation.

Amélioration de la pérennité des entreprises réunionnaises



Trois ans après leur création, 64 % des entreprises créées en 2010 à La Réunion sont encore en activité. La pérennité à trois ans s'améliore comparativement à la génération 2006, grâce notamment à une conjoncture économique moins dégradée en 2013 qu'en 2009. En revanche, le cap de la première année semble plus difficile à franchir.

Le profil des créateurs évolue. Ils sont mieux formés, plus diplômés ou mieux conseillés, ce qui explique également la meilleure survie des entreprises. Par ailleurs, les sociétés, qui ont de meilleures chances de pérenniser leur activité sont plus nombreuses parmi les créations. Les sommes investies au démarrage de l'activité sont également plus importantes. Toutefois, le taux de survie reste plus faible qu'au niveau national.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](#).

Augmentation du nombre de projets de recrutement pour 2015

L'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) réalisée par le Pôle Emploi et le Crédoc montre une hausse du nombre de projets de recrutement pour 2015. Près de 22 600 recrutements sont envisagés par les employeurs réunionnais, ce qui correspond à une progression de 8 % par rapport à 2014. Près d'une entreprise sur quatre se déclare prête à embaucher au moins une personne en 2015.

L'ensemble des secteurs voient leur nombre de projets d'embauche progresser cette année, à l'exception de la construction. Près des deux tiers des projets sont émis par le secteur des services. Les métiers de jardinier et d'agent d'entretien des locaux sont ainsi les plus recherchés. La proportion de recrutements jugés difficiles par les employeurs progresse de 7,9 points. Au total, une embauche sur quatre est jugée difficile par les employeurs. Enfin, moins d'un recrutement sur cinq est lié à une activité saisonnière.

Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le [site de Pôle Emploi](#).

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	0,30%	10/09/2014
	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)

Créances de personnes physiques	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
(Hors besoins professionnels) :	4,06%	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%
Autres cas :	0,93%				0,75%

* hors prime d'Etat

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR

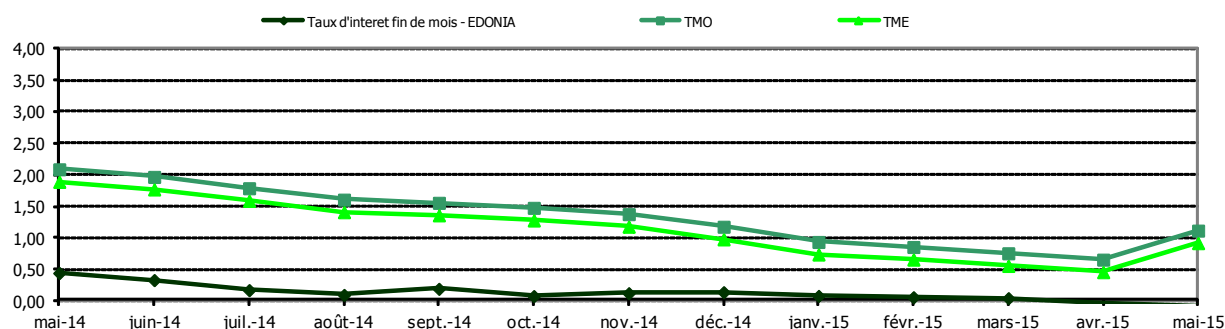
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0640%	0,0500%	-0,0270%	-0,0800%	-0,0590%	-0,0120%	0,0490%	0,1600%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
0,66%	0,56%	0,46%	0,92%	0,86%	0,76%	0,66%	1,12%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} avril 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,49%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,57%
Prêts à taux variable	4,09%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,01%
Prêts-relais	4,73%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,76%
Autres prêts		Découverts en compte	13,28%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,15%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,04%	Découverts en compte	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

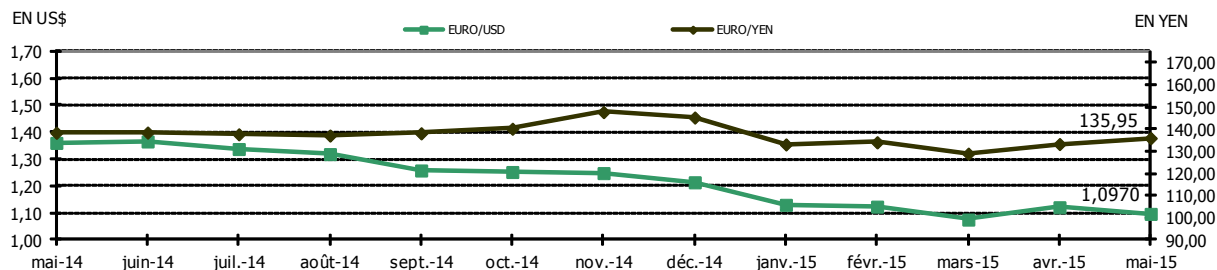
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0970	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,3409	EURO/SRD (Surinam)	3,705
EURO/JPY (Japon)	135,9500	EURO/BWP (Botswana)	10,8813	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9644
EURO/CAD (Canada)	1,3650	EURO/SCR (Seychelles)	14,7297	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,222
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7190	EURO/MUR (Maurice)	38,828	EURO/BBD (La Barbade)	2,1949
EURO/SGD (Singapour)	1,4799	EURO/BRL (Brésil)	3,4522	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,955
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5052	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,9053	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3403,2919	EURO/XCD (Dominique)	2,9631	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : T. Beltrand

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer : juin 2015 - Dépôt légal : juin 2015 - ISSN 1240-3857